



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire (ECET)

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : ponctuelle ou pluriannuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des statistiques d'entreprise (DSE)

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2025, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné la demande de reconduction de l'enquête sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire (ECET) menée auprès des établissements exploitants avec au moins cinq salariés dont l'activité principale appartient au secteur tertiaire principalement marchand, y compris l'artisanat commercial. Une fiche descriptive avait été élaborée et [mise en ligne](#) en amont de la réunion.

**Objectifs** : Cette enquête a pour objectif de mesurer les consommations d'énergie, la facture énergétique ainsi que les principaux usages qui en sont faits par les entreprises, dans le secteur tertiaire principalement marchand.

Cette enquête permet d'élargir la couverture sectorielle de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et d'actualiser les données de l'édition réalisée en 2012 dans le secteur tertiaire.

**Historique et contexte** : Une première édition de l'enquête sur la consommation d'énergie dans le tertiaire (ECET) a été réalisée en 2012 et portait sur l'année 2011. Cette enquête est un prolongement sectoriel de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), menée depuis 1982. Lors de la crise de l'énergie qui a eu lieu en 2022, aucune source de la statistique publique n'a pu éclairer le débat public sur la consommation d'énergie et les montants consacrés dans le secteur tertiaire. L'ECET permettra de disposer de telles données, en complément de celles disponibles dans le secteur de l'industrie. L'ECET, d'initiative nationale, sera par ailleurs utilisée par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) afin de répondre à un règlement européen et d'alimenter le bilan énergétique annuel et les comptes de l'énergie.

**Place dans le dispositif statistique et concertation** : Cette enquête est une extension sectorielle de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI). Hors du service statistique publique, deux dispositifs existent pour collecter des données de consommation énergétique du secteur tertiaire :

- depuis 1986, le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren) réalise chaque année une enquête statistique nommée « Enquête sur les consommations d'énergie auprès des établissements du secteur tertiaire » ;
- la plateforme OPERAT, gérée par l'Ademe, constitue une obligation de déclaration pour les établissements tertiaires de 1 000 mètres carrés ou plus (en une seule surface ou en cumul de

surfaces). Ce dispositif, dont la première collecte a eu lieu en 2022, est utilisé dans le cadre du décret tertiaire qui impose une réduction de 40 % de consommation d'énergie d'ici 2030 pour les activités tertiaires.

Des échanges sont en cours avec le Ceren et l'Ademe pour coordonner les demandes faites aux établissements. Un comité de concertation s'est réuni en juin 2025. Outre le service producteur (Insee), y ont participé des agents de services statistiques ministériels, d'administrations, de centres de recherche, d'un syndicat et d'une entreprise de l'énergie.

**Questionnaire et collecte** : Les principales variables d'intérêt de l'enquête sont la consommation et la facture d'énergie, les achats et consommations par type d'énergie, les usages pour chaque type d'énergie (six types d'énergie pris en compte). L'enquête permettra également de diffuser des informations sur les énergies renouvelables, les pompes à chaleur ainsi que sur les actions et investissements mis en place pour économiser l'énergie. La collecte aura lieu par Internet (via la plateforme de collecte Platine) de septembre à décembre 2026. Les enquêtés seront prévenus par courrier et recevront à cette occasion leur identifiant et leur mot de passe. Un questionnaire papier sera expédié à la demande. Le temps de collecte sera estimé durant les tests réalisés de septembre à décembre 2025.

**Utilisateurs et diffusion** : Les utilisateurs potentiels sont le Sdes, les chercheurs via le CASD, les chargés d'études du service statistique public et des directions ministérielles. Les premières publications et la mise à disposition des données aux utilisateurs du CASD sont prévues au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2027.

**Remarques en commission** : Il a été demandé si des questions permettaient d'évaluer le coût d'opportunité des investissements d'économie d'énergie envisagés. Si le coût des investissements effectués est demandé, celui des investissements projetés et des économies d'énergie attendues ne l'est pas.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête **pour la collecte 2026**.

L'opportunité est accordée pour **une occurrence de l'enquête**, soit pour l'**année de collecte 2026**